IRISBUS

Description du véhicule PS09D5

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : Citelis 12 GNC
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : T.C.P
0.7 Type : PS09D5
Variante(s) : /
Version(s) : 6S - 6R
pour la définition des versions, voir la codification des portes au point 8.5.1
6S : 3 portes : 2-2-2
6R : 2 portes : 0-2R-2
0.7.1. Décodage des TVV : /
0.8 Puissance administrative : 27 CV

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux - 2 roues Avant - 4 Roues Arrière en monte jumelée
1.1.1 Emplacement des roues motrices : Arrière.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : Avant.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
AV et AR : 275/70 R 22,5 — 148 / 145 J ou indices charge / vitesse supérieurs.*
* Application du coefficient de 1.15 prévu à l'annexe 4 de la Directive 92/23 CE relative aux pneumatiques.
1.3 Constitution du châssis : Longerons et traverses en tôle d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu arrière, monté transversalement.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Poste de conduite avancé côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) (1) : 19 845
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 845
2.5 Charges maximales admissibles :
2.5.1 Sur essieu 1 : 7 245
2.5.2 Sur essieu 2 : 13 000
2.6 Voie avant : 2,087
2.7 Voie arrière : 1,869
2.8 Empattement : 6,120
(1) Véhicule au GNV bénéficiant de la majoration de poids prévue à l'article R312-4 du Code la Route, dans la limite de 845 kg (PTAC: 19 845).

Véhicules livrés carrossés aménagés
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs minimales) :
(Ces poids augmentent en fonction des options d'équipement et de l'aménagement: voir certificat de Conformité - point G1).
2.9.0 Total : 11 560
2.9.1 Sur l'essieu 1 : 3 640
2.9.2 Sur l'essieu 2 : 7 920
2.10 Porte à faux avant : 2,710
2.11 Porte-à-faux arrière : 3,160
2.12 Longueur hors tout : 11,990
2.13 Largeur hors tout : 2,500

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE0642 -
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F2BE0642A ou F2BE0642B
3.2. Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne, à allumage commandé, pistons à mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositifs anti-pollution : Sans objet
3.3 Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 7 790 cm3
3.5 Rapport volumétrique de compression : 11.5 ± 0,5 / 1

		F2BE0642A	F2BE0642B
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	200	154
3.7	Régime de puissance maximale (tr / min) :	2000	2100
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	110	90
3.9	Régime de couple maximal (tr / min) :	1100	950
3.10	Régime de rotation maximal (tr / min) :	2250 ± 50	2250 ± 50

3.11 Carburant utilisé : Gaz Naturel
3.12 Réservoir de carburant : de série
8 réservoirs (composites) de 154 ou 155 litres (Dynetek ou Lincoln)
ou 8 réservoirs (acier) de 158 litres (Faber), disposés transversalement sur le toit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : Par injecteurs électroniques
3.14 Type de filtre à air : Sec
3.15 Allumage : Commandé
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
3.17- Dispositif d'antiparasitage : Non concerné
3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1 intégré au catalyseur

		F2BE0642A	F2BE0642B
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :		
	Sortie Latérale :	85	84
	Sortie Verticale :	86	86
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr / min) :	1500	1575

3.20.3 Position de la sortie échappement : Sortie latérale arrière gauche ou sortie verticale pavillon arrière gauche.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : Sur plaque constructeur
3.24 Classe environnementale :
0555*0651H avec moteur F2BE0682 A et F2BE0682 B

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I automatique à 4 rapports AV + 1 M. AR (VOITH 854.5), ou
boîte II automatique à 5 rapports AV + 1 M. AR (ZF 5 HP 502), ou
boîte III automatique à 6 rapports AV + 1 M. AR (ZF 6 HP 502).
4.1.1 Emplacement du levier de commande : Sur tableau de bord
4.2 Type d'embrayage : convertisseur de couple intégré à la boîte de vitesses
4.3 Transmission du mouvement entre boîte de vitesses et roues par l'intermédiaire de :
4.3.1 Renvoi conique accouplé à la boîte de vitesses.
4.3.2 Arbres à cardans entre renvoi conique et pont arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 275/70 R 22,5 (2 916)
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tours par minute, avec couple 1 / 5,133 pour boîtes I et II, et 1 / 5,743 pour boîte III:

Boîte I (VOITH 854.5) :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 5,2		1 / 5,133 (23*37)* ou	1 / 5,594	6,02
2ème	1 / 1,36		1 / 5,743 (20*36) ou	1 / 6,259	23,00
3ème	1 / 1,00	1 / 1,09	1 / 6,204 (18*35) ou	1 / 6,759	31,28
4ème	1 / 0,73		1 / 5,192 (23*37)* ou	1 / 5,659	42,84
AR	1 / 4,7		1 / 5,840 (21*38) ou	1 / 6,365	6,66
			1 / 6,293 (20*39)	1 / 6,859	

* Rapports de pont 5,133 et 5,192, uniquement avec le moteur F2BE0642A.

Boîte II (ZF 5 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / mn (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 5,133 (23*37)* ou	1 / 4,979	10,25
2ème	1 / 2,01		1 / 5,743 (20*36) ou	1 / 5,569	17,48
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1 / 6,204 (18*35) ou	1 / 6,014	24,75
4ème	1 / 1,00		1 / 5,192 (23*37)* ou	1 / 5,036	35,14
5ème	1 / 0,83		1 / 5,840 (21*38) ou	1 / 5,664	42,34
AR	1 / 4,84		1 / 6,293 (20*39)	1 / 6,104	7,26

* Rapports de pont 5,133 et 5,192, uniquement avec le moteur F2BE0642A.

Boîte III (ZF 6 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 5,743 (20*36)* ou	1 / 5,569	9,15
2ème	1 / 2,01		1 / 6,204 (18*35) ou	1 / 6,014	15,64
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1/5,840 (21*38)* ou	1/5,664	22,17
4ème	1 / 1,00		1/6,293 (20*39)	1/6,104	31,39
5ème	1 / 0,83				37,86
6ème	1 / 0,585				53,66
AR	1 / 4,84				6,49

* Rapports de pont 5,743 et 5,840, uniquement avec le moteur F2BE0642A.

4.5 Vitesse maximale calculée : 123 km/h (au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide)
4.6 Indicateur de vitesse : Oui
4.7 Compteur kilométrique : Oui
4.8 Chronotachygraphe : En option
4.9 Limiteur de vitesse : Oui, pour les véhicules équipés de la boîte 6HP 502. (vitesse limitée à 90 km/h pour raison technique).
Les autres véhicules sont limités par la chaîne cinématique.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : 2 Combinés coussins pneumatiques amortisseurs, 1 valve de nivellement, en option barre stabilisatrice.

5.2 Arrière : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, 2 valves de nivellement en option barre stabilisatrice.

5.3 Suspension spécifique :
- pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : agenouillement côté droit ; le déplacement du véhicule n'est pas possible lorsque ce dispositif est actionné ;
- en option possibilité de monte et baisse de la suspension qui revient automatiquement en position route en circulation.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : Écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,20.

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à transmission pneumatique, à deux circuits indépendants.
Un robinet double commande :
- les freins à disques ventilés de l'essieu 1
- les freins à disques ventilés de l'essieu 2.

7.2 Répartiteur de freinage : Non

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : Le circuit de freinage de service est équipé d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues pilotant une régulation pneumatique de la force de freinage. Le système agit roue par roue. Un voyant d'alarme signale toute défaillance (système de catégorie 1). Le présent système est également conçu pour assurer l'anti patinage de roues (montage optionnel).

7.3. Frein de secours : assuré par le frein de stationnement.

7.4. Frein de stationnement : Commande manuelle agissant sur les cylindres à ressort de l'essieu 2 et provoquant leur verrouillage mécanique.

7.4.1 Frein de point d'arrêt : à commande électropneumatique, agissant sur le frein de service de l'essieu 2.

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : Pneumatique

7.5.2 Frein de secours : Mécanique par ressorts

7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique par ressorts

7.5.4 Frein de point d'arrêt : Pneumatique

7.6. Assistance des freins : sans objet

7.7. Réservoir d'énergie : 5 ou 6 réservoirs d'air comprimé :
- 1 de 30 l pour essieu 1
- 2 de 15 l pour essieu 2
- 1 de 20 l. + 1 de 15 l. pour servitudes et en option 1 réservoir supplémentaire de 15 l. pour le déparcage d'urgence.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : 1 signal optique au tableau de bord et / ou 1 signal acoustique continu fonctionnant moteur tournant.

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : Baisse de pression d'air

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Mise sous tension par contacteur sur tableau de bord

7.8. Types de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : A disques ventilés

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : A disques ventilés

7.8.2 Frein de secours : A disques

7.8.3 Frein de stationnement : A disques

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Néant

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.
Sur demande : commande manuelle au poste de conduite.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : Non

8 CARROSSERIE

(Voir codification des portes 2-2-2 et 0-2R-2 au point 8.5.1)
La pente maximale du plancher au voisinage de l'essieu 2 (article 5b - 3ème alinéa) a fait l'objet d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 25 juillet 2001.

8.1 Carrosserie : Autobus

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
Climatisation, double vitrage.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : ossature métallique en profilés et tôles d'aciers soudées, habillés extérieurement par panneaux de tôle et panneaux stratifiés. Pavillon et parois intérieures garnis en matériaux plastiques.
Plancher en contreplaqué avec revêtement de sol.

8.3 Nombre de places

8.3.1 Aménagements types déterminés selon les prescriptions de l'arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes.

8.3.2 Fourchette des aménagements: véhicules 3 portes doubles (2-2-2). [1]

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	33	80	113	10,11
MINI passagers assis [2]	21	87	108	12.52

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 87 places debout.

[1] en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».

[2] Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 20 places assises pour les passagers. (S_0= 20 m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans les fourchettes ci-dessus décrite -respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.3 Fourchette des aménagements véhicules 2 portes doubles (0-2R-2) [1]

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	38	69	107	8,72
MINI passagers assis [2]	29	74	103	9,33

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 74 places debout.

[1] en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ». Dans ce cas, lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, le nombre de voyageurs est limité à 95 quel que soit l'aménagement.

[2] Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 22 places assises pour les passagers. (S_0= 22 m^2)
NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.4 Sièges :

8.4.1 1 siège conducteur.

8.4.2 Sièges voyageurs : suivant aménagement ou fourchette.

8.4.3 Équipements particuliers en option [voir attestation d'équipement] :

8.4.3.1 Sièges à assises relevables : sur la (les) plate forme(s). L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de place debout de 2 unités.

8.4.3.2 Poste de conduite anti-agression « type RATP ».

8.4.3.3 Rotonde AR 6 places, dans les véhicules « 0-2R-2 »

8.4.3.4 WC sur la plateforme.

8.4.3.5 Rack(s) à bagages.

8.4.4 Aménagement pour personnes à mobilité réduite :

8.4.4.1 4 sièges réservés à proximité d'une porte de service.

8.4.4.2 Aménagement pour passagers en fauteuil roulant :
- en version 2 portes : 1 ou 2
- en version 3 portes : 1

Le fauteuil roulant est « dos à la route » : avec dosseret, rambardes, communication avec le conducteur spécifique, et rampe d'accès manuelle ou électrique. Dans le cas d'une rampe d'accès électrique, présence de balisage (voir point 9.14)
Lorsque la rampe est sortie, le véhicule est automatiquement freiné.
La minoration du nombre de passagers debout est de 7 unités par passager en fauteuil roulant, sans incidence sur la répartition des charges.

8.5 Nombres de portes (numérotées de l'avant vers l'arrière) :

8.5.1 Latérales :
3 portes doubles de service (2-2-2) dont :
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2
- 1 dans porte-à-faux arrière : porte n°3)
ou : 2 portes doubles de service (0-2R-2)
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2

8.5.2 Type de portes : à 2 vantaux : louvoyantes intérieures (électro-pneumatiques) ou louvoyantes extérieures (électriques), avec commandes de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.3 Fermetures : Par commande électropneumatique ou électrique

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des fenêtres : Pour les fenêtres de secours, le véhicule 3 portes bénéficie d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 23 août 1995 sous le N° 24 945, aux dispositions de l'article 20.C de l'arrêté Ministériel du 02/07/1982 modifié, et relative à leur répartition.

8.6.1 Nombre et emplacement :
Au pavillon : En option, 1 ou 2 trappes d'évacuation.

8.6.1.1 Version 3 portes (2-2-2)
Face latérale droite : 4 fenêtres ou 4 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours (avec poste de conduite anti-agression et nombre total de voyageurs excédant 105).
Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours
Face arrière : 1 fenêtre

8.6.1.2 Version 2 portes (0-2R-2)
Face latérale droite : 6 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours.
Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours.
Face arrière : 1 fenêtre.
(Lorsque le véhicule est équipé d'un poste de conduite anti-agression type « RATP » et que ce dernier est utilisé, le nombre de passagers est limité à 95).

8.6.2 Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont de type brisable (un marteau-pic à proximité de chaque fenêtre de secours ou marteaux – pics à proximité du conducteur) et la baie conducteur est coulissante.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : Non

en option sur le siège chauffeur (avec une ceinture 3 points)

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement

9.3.2 latéraux : en option, 5 sur chaque face

9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière)

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2

9.5.2 Arrière : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.5.3 Latéraux : 2

9.6 Feux stop : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.6.1 Troisième feu stop central : oui

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2

9.8.3 Latéraux : 5 sur chaque face (en option, confondus avec feux de position latéraux)

9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10 Feux de marche arrière : 1

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 (en option)

9.11.2 Arrière : 1

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2

9.12.2 Arrière : 2

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière :

9.14 Feux spéciaux : balisage mentionné au point 8.4.4.2, deux feux clignotants (1 de chaque côté de la porte n°2), fonctionnant lors de la sortie de la rampe et s'éteignant lorsque celle-ci est totalement rétractée.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2

10.1.2 Lave-glace : 2

10.1.3 Rétroviseurs : 2, extérieurs (en option miroir de surveillance côté droit)

10.1.4 Avertisseur sonore : 1

10.1.5 Dispositif antivol : Non

10.1.6. Extincteur : 1 emplacement pour extincteur de 6 kg (foyers types minimaux 21A et 144B).

10.1.7 Equipements particuliers :

Chauffage autonome : Sans objet

Double vitrage : en option

Climatisation : en option

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :

Sur la traverse avant côté droit.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

Sur la traverse avant côté droit.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	P	S	0	9	D	5	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur						Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	P	S	0	9	D	5	0	0	3	0	2	6	5	4

Et la réception s'applique également au véhicule n° VNEPS09D500301942.

10.2.5 Identification du moteur : Sur bloc moteur

11 VISITES TECHNIQUES

11.1- Emplacement de la plaque correcteur : Sans objet

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11,5 bar

11.3 Pression de disjonction : 12,5 bar

11.4- Pressions aux têtes d'accouplement : Non concerné

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : Sans objet

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : Néant

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Bague de couleur (portant le cas échéant le numéro) fixée sur un des bossages des réservoirs concernés :

COULEUR	AFFECTATION
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc

11.8 Observations : /

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**

(D.2) Type : **PS09D5**

(1) Version ~~6S~~ / **6R**

(D.3) Dénomination commerciale **CITELIS 12 GNC**

(E) (2) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type **VNEPS09D500303349**

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : **19 845**

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : **19 845**

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : Néant

(G) (2) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 12990

(G1) (2) Poids à vide national (PV) (kg) : 12915

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **T.C.P.**

(J3) Carrosserie (désignation nationale) : **BUS**

(K) Numéro de la réception par type : **L – 0103.04.08**

(P.1) Cylindrée (cm3): **7 790**

(P.2) (1) Puissance nette maximale (kW) : ~~154 ou~~ **200**

(P.3) Source d'énergie : **G. N. (Gaz Naturel)**

(P.6) Puissance administrative (CV) : **27**

(S.1) (1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : ~~version 6S : 33~~ **version 6R : 38**

Véhicule à nombre de places variables (voir PV de réception)

		F2BE0642A	~~F2BE0642B~~
(U.1) (1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :		
	Sortie Latérale	85	~~84~~
	~~Sortie Verticale~~	~~86~~	~~86~~
(U.2) (1)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) :	1500	~~1575~~

(V.7) CO2 : /

(V.9) Classe environnementale : **0555*0651H**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le

Pour être livré à :

Fait à, LYON Le 24 JUIL. 2009

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'**IVECO France**, 1 rue des combats du 24 août 1944 – 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale **M3**,
- genre **TCP**,
- marque **IRISBUS**,
- type **PS09D5**, variantes /, versions **6S - 6R**,

livrés carrossés et aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par :

- La diminution du nombre de passagers assis en 2 et 3 portes.

Nota : Le véhicule bénéficie des dérogations suivantes :
- n° 24945 du 23 août 1995 relative à la répartition des issues.
- du 25 juillet 2001 relative aux pentes de plancher.

Mentions particulières à reporter sur la carte grise :

- **Nombre de places assises :**
  - **33 pour les versions 6S** (véhicule à nombre de places variables)
  - **38 pour les versions 6R** (véhicule à nombre de places variables)
- **Gaz comprimé : 845 kg**
- **PTAC : 19,845 t**

Fait à LYON, le 20 mars 2008
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Jean - Luc PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le n° **L – 0103.04.08**
fait à LYON, le 7 avril 2008
Pour le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

Denis MONTES

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n°L – 0103.04.08 du 7 avril 2008)

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule, faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

(2) – de réservoirs de gaz comprimé en matière : | COMPOSITE | ~~| ACIER |~~
(Voir point 3.12 de la notice descriptive - moteur)

(2) - d'une configuration de portes : ~~| 3 | 2 | 3 |~~ ~~(version 6S)~~ | 0 | 2 R | 2 | (version 6R)
(Voir point 8.5.1 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) - d'une implantation permettant (1) | __ | __ | places assises et | __ | __ | places debout, soit un total de | __ | __ | __ |.
(Voir point 8.3.2 et 8.3.3 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) (3) - d'une implantation permettant (1) | 21 | 9 | places assises | 6 | 8 | places debout et | 1 | sièges à assises relevables
(Voir point 8.4.3.1 de la notice descriptive - Carrosserie) L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de places debout de 2 unités.

(2) - d'un poste de conduite anti-agression « type RATP » qui limite le nombre de passagers à 95 lors de son utilisation : ~~| OUI |~~ ~~NON |~~

Rappel : - **Dans le cas du 3 portes :** une fenêtre de secours est disposée sur la face latérale droite, pour les véhicules dont le **nombre total de voyageurs excède 105** (Voir point 8.6.1.1 de la notice descriptive - Carrosserie)
- **Dans le cas du 2 portes :** le nombre de places est **limité à 95** quelque soit l'aménagement (voir point 8.6.1.2 et 8.3.3.)

(2) - d'un aménagement permettant le transport de deux personnes en fauteuil roulant : | OUI | ~~NON |~~
Nota 1 : la minoration du nombre de passagers debout est de 7 unités par passager en fauteuil roulant.
(Voir point 8.4.2.3 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) – d'un limiteur de vitesse pour les véhicules équipés de la boîte de vitesses 6 HP 502 (boîte III) : ~~| OUI |~~ NON |

(1) *A compléter* (2) *Rayer la (les) mention(s) inutile(s).*
(3) *ci-joint croquis d'implantation & note de calcul de répartition des charges, avec et sans utilisation des sièges à assises relevables.*

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives : - 2005/55*2006/51H (EEV) avec moteur F2BE0642A et F2BE0642B.
- 71/320 * 98/12 (FREINAGE)

Fait à LYON, le : 24 JUIL. 2009

